

REGLEMENT

ARTICLE 1 Dans le but de promouvoir le cyclotourisme et de mieux faire connaître le centre du département de l'Aisne, le Vélo Club Saint Quentinois Cyclotouristique organise, contrôle et homologue une randonnée permanente appelée " Circuit de la Forêt de SAINT GOBAIN " Souvenir Jacques Carpentier.

ARTICLE 2 Cette randonnée touristique, culturelle et sportive est ouverte aux cyclotouristes âgés de plus de 16 ans, français ou étrangers, membres d'une association, d'une fédération ou individuels affiliés à la FFCT. Une autorisation parentale sera exigée pour les mineurs. Les participants devront utiliser une machine propulsée uniquement par la force musculaire et équipée correctement suivant la réglementation en vigueur. La randonnée pourra s'effectuer en groupe ou en isolement.

ARTICLE 3 Le parcours pourra être effectué dans un sens ou dans l'autre : celui indiqué par l'itinéraire détaillé reste cependant conseillé. Le départ et l'arrivée devront impérativement avoir lieu à l'un des contrôles cités à l'article 4.

ARTICLE 4 Des contrôles obligatoires auront lieu à : SAINT GOBAIN, ANIZY LE CHATEAU, BRAINE, BEAURIEUX, BRUYERES & MONTBERAULT. La localité de départ donnant lieu à deux contrôles distincts : départ et arrivée, ils seront matérialisés par l'apposition sur la carte de route d'un tampon humide indiquant lisiblement la localité. En cas d'impossibilité d'obtenir un tampon humide, une carte postale portant le nom de la randonnée, le lieu de contrôle, la date de passage, ainsi que les nom, prénom, et club du participant devra être adressée à la société organisatrice. Une photo du panneau de la localité peut aussi faire office de contrôle, elle sera jointe à la carte de route. L'absence d'un seul contrôle entraînera automatiquement la non homologation. Les cartes de route seront retournées à l'organisateur dès la randonnée terminée : leur homologation aura lieu en fin d'année civile.

ARTICLE 5 Aucune distance quotidienne n'est imposée, la randonnée pouvant s'effectuer en plusieurs fois, sur une ou plusieurs années, consécutives ou non.

ARTICLE 6 Chaque participant devra OBLIGATOIREMENT être assuré en responsabilité civile, soit par l'intermédiaire de son club ou Fédération, soit par une assurance personnelle. Toute carte de route ne sera délivrée que sur présentation d'une copie de la licence FFCT en cours. Le "Circuit de la Forêt de SAINT GOBAIN" Souvenir Jacques Carpentier étant purement cyclotouristique, les participants seront considérés en excursion personnelle et la responsabilité de la société organisatrice ne saurait en aucun cas être engagée. Nous recommandons aux participants d'être en règle avec leur assurance, de se conformer aux arrêtés de police et de circulation et de bien respecter le code de la route. Obligation pour les mineurs d'être encadrés par un parent, un représentant légal ou un éducateur qualifié.

ARTICLE 7 Les lauréats du " Circuit de la Forêt de SAINT GOBAIN " Souvenir Jacques Carpentier pourront acquérir , s'ils le désirent, et à titre onéreux, la médaille souvenir de leur randonnée. Commandée lors de l'engagement, elle sera remboursée en cas d'échec.

ARTICLE 8 Les candidats au " Circuit de la Forêt de SAINT GOBAIN " Souvenir Jacques Carpentier devront faire parvenir leur engagement à l'organisateur AU MOINS UN MOIS AVANT LA DATE DE DEPART, exclusivement au moyen du bulletin prévu à cet effet (ou de sa photocopie) accompagné du montant de l'engagement et éventuellement du prix de la médaille. Toute demande de renseignements devra être accompagnée d'une enveloppe affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du demandeur. Le droit d'engagement est de 4,00 Euros pour les licenciés FFCT et 5,00 Euros pour autres (la médaille est facultative 4,60 Euros).

ARTICLE 9 Le fait de s'engager et de prendre le départ de la randonnée implique de la part du participant l'acceptation sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 10 La société organisatrice se réserve le droit de modifier le présent règlement et traitera, sans appel d'aucune sorte, les cas litigieux qu'il aurait omis d'évoquer.

CIRCUIT DE LA FORET DE SAINT GOBAIN

Souvenir Jacques Carpentier

BULLETIN D'ENGAGEMENT

(à remplir en caractère d'imprimerie S.V.P)

NOM	PRENOM	Rayer la mention inutile										
DATE DE NAISSANCE	SEXE	(M)	(F)									
ADRESSE	TELEPHONE											
CODE POSTAL	MAIL											
FEDERATION	N° CLUB											
CLUB	DROITS D'ENGAGEMENT : FFCT 4,00 E Autres 5,00 E											
MEDAILLE (facultative) : 4,60 E												
REGLEMENT par chèque à l'ordre de VCSQ Cyclotouriste												
<table><tr><td>Euros</td><td>---</td><td>---</td></tr><tr><td>Euros</td><td>---</td><td>---</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>---</td><td>---</td></tr></table>				Euros	---	---	Euros	---	---	TOTAL	---	---
Euros	---	---										
Euros	---	---										
TOTAL	---	---										

Je m'engage à respecter le règlement du circuit de la Forêt de ST GOBAIN dont j'ai pris pleine et entière connaissance.

DATE

SIGNATURE

(Voir autorisation parentale au verso – T.S.V.P)